

**ARRÊTÉ RELATIF À LA LISTE ÉLECTORALE AFFÉRENTE À L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
DES USAGERS AU CONSEIL DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE
SCRUTIN DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 5/11/2019 portant organisation de l'élection du 05/12/2019 au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège des usagers),

ARRÊTÉ

ARTICLE 1: LISTE ÉLECTORALE

La liste électorale relative à l'élection du 05/12/2019 des représentants des usagers au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne est versée en annexe du présent arrêté et consultable, à compter du 06/11/2019, par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne et par voie de mise en ligne dans l'espace étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne (sous accès authentifié restreint aux étudiants).

ARTICLE 2: PUBLICATION

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne (1, rue Jacques Ellul - 33080 Bordeaux) et par voie de mise en ligne dans l'espace étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 3: EXÉCUTION

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 06 novembre 2019.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,



PRÉSIDENTE